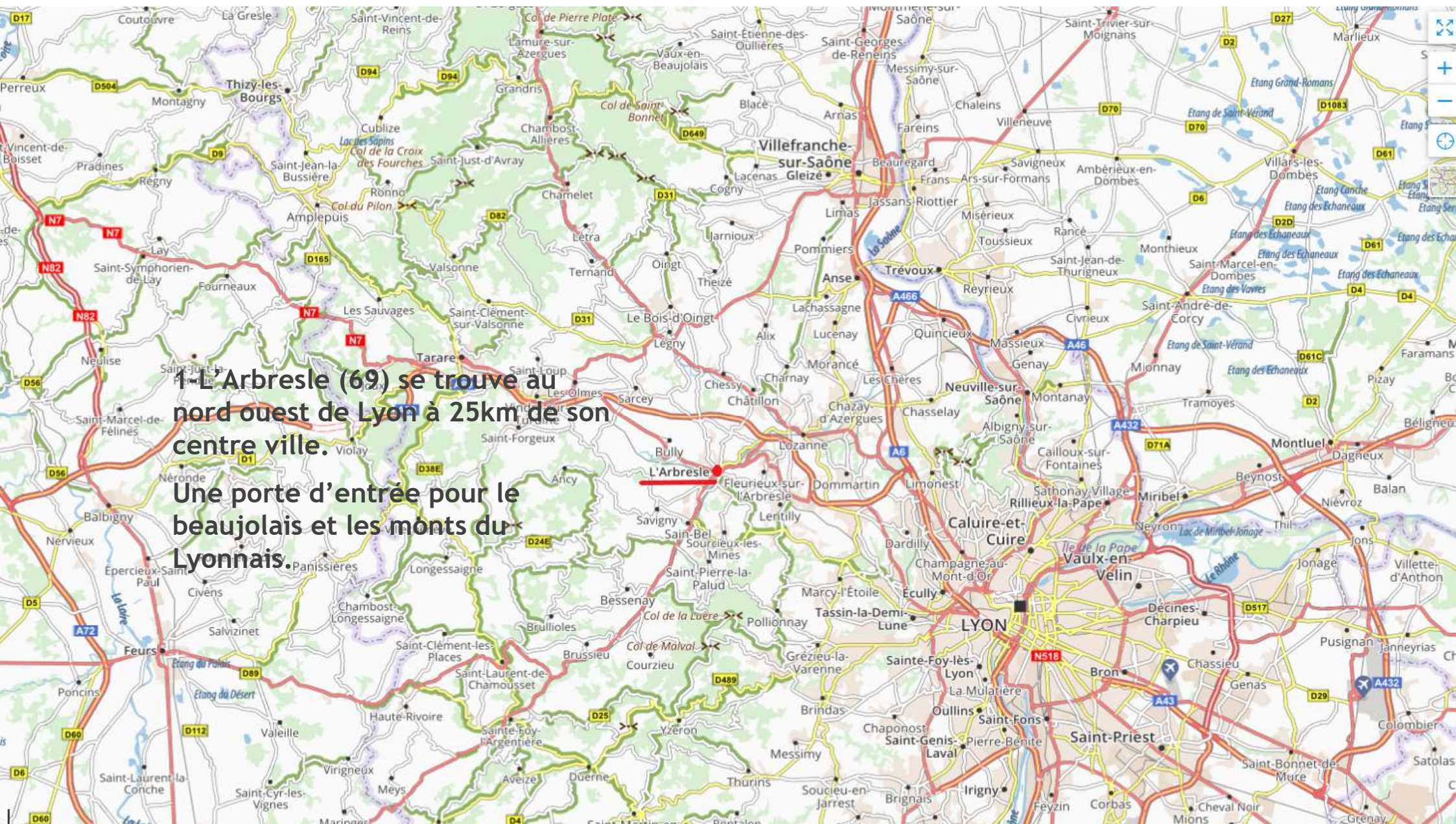


Commune de
L'ARBRESLE



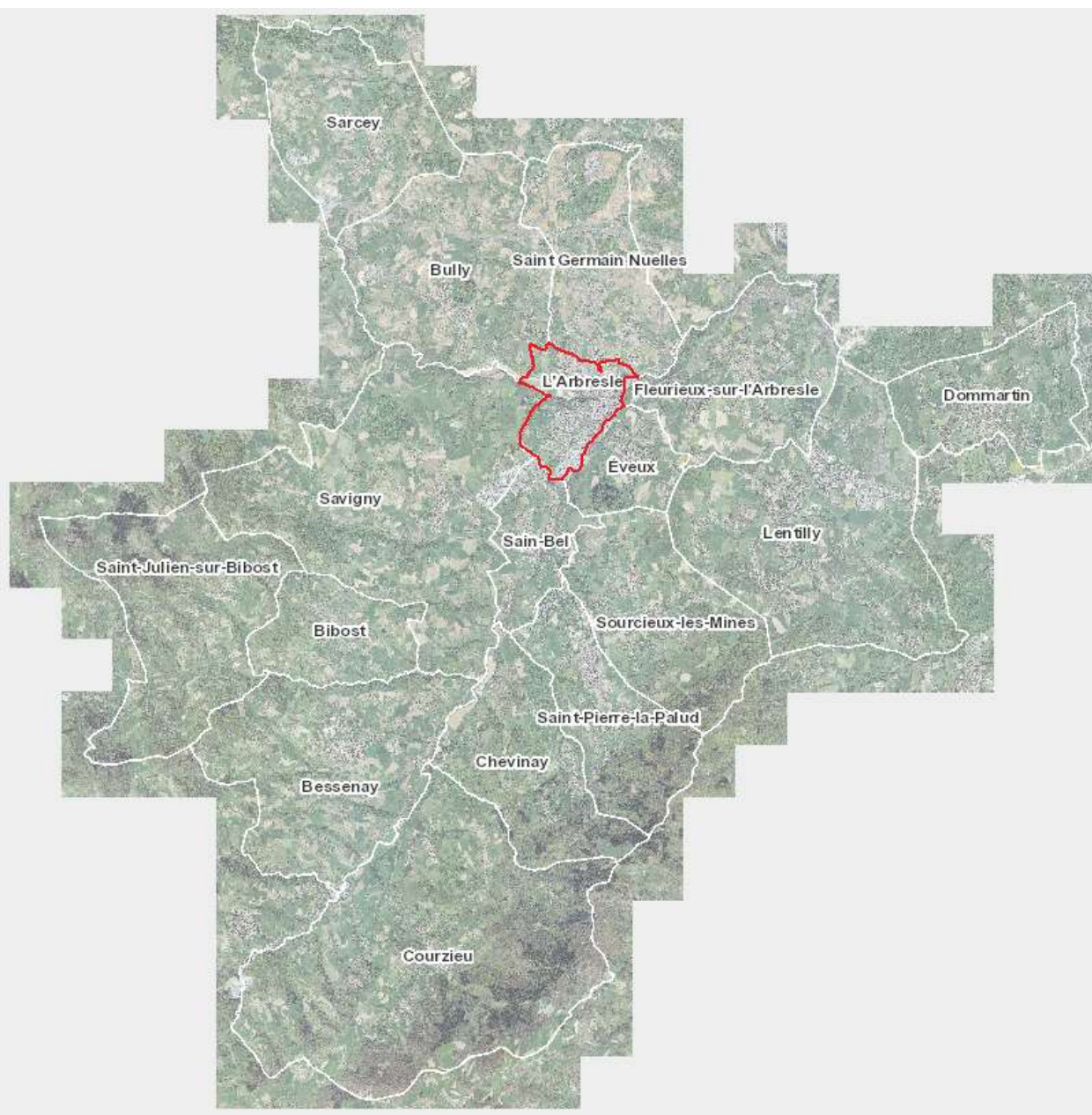
SOMMAIRE

- ▶ 1-Présentation de la commune
- ▶ 2-Présentation des services techniques et du service espaces verts
- ▶ 3-Pourquoi la mise en place d'une gestion différenciée?
- ▶ 4-Méthode de mise en place
- ▶ 5-Les points importants
- ▶ 6-Un nouveau plan de gestion différenciée
- ▶ 7-Les dates clés



L'Arbresle (69) se trouve au nord ouest de Lyon à 25km de son centre ville.

Une porte d'entrée pour le beaujolais et les monts du Lyonnais.



L'Arbresle : superficie 336ha

Chef lieu de canton et fait partie de la communauté de communes du pays de L'Arbresle (CCPA)



Une entrée/sortie pour l'autoroute A89

Traversée par la N7, la RD 389

Une ligne de train Roanne - Lyon

Une ligne de tram-train pour Lyon

La confluence de 2 rivières : La
Brévenne et la Turdine

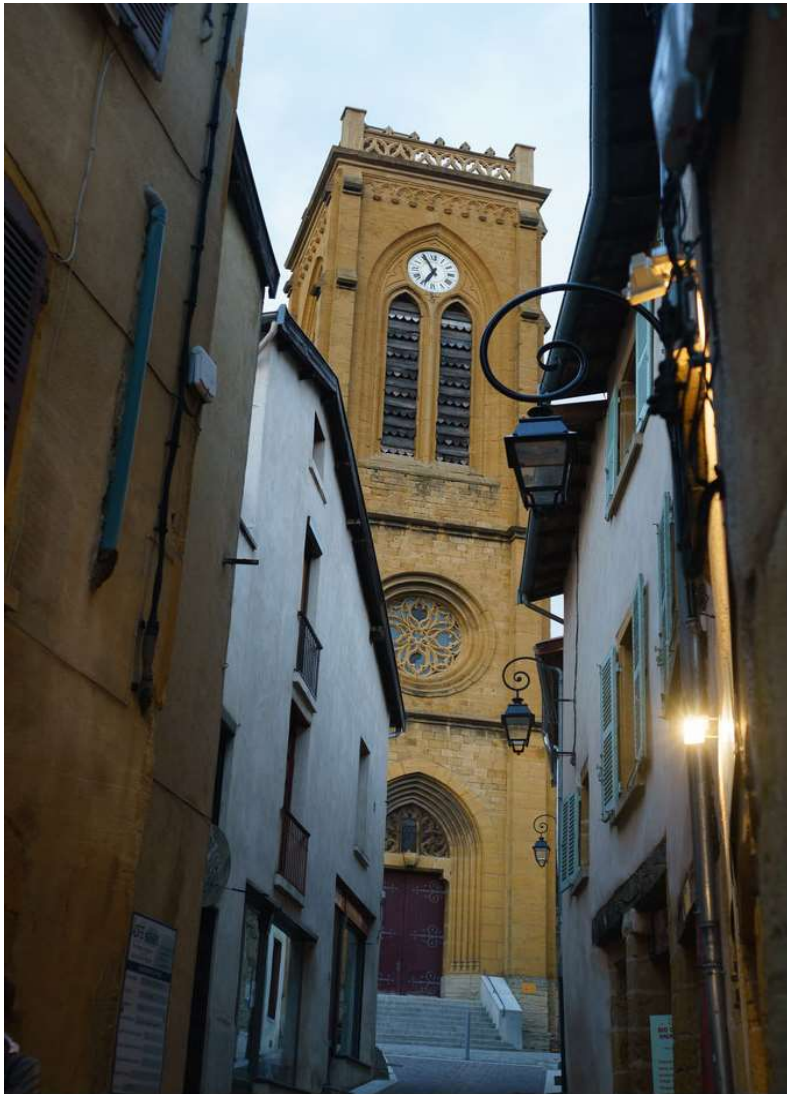


L'Arbresle en quelques mots

6700 habitants
2 écoles primaires
2 collèges
2 lycées
1 MFR
Crèche et halte-garderie



Un centre ville historique avec des commerces de proximité/ De grandes surfaces
et des enseignes commerciales en périphérie



Complexe sportif



2-Les Services Techniques

- **Compétences des services techniques :** eau potable, bâtiment, voirie, espaces verts, logistique, ...
- **Service technique :** 23 agents
- **Service espaces verts :** 5 agents



Le service espaces verts

5 agents

Cimetière : 10 000 m²

1 terrain de foot honneur

1 terrain de foot en synthétique

1 terrain de rugby en synthétique (situé hors territoire communal)

1 terrain de foot en stabilisé

1 piste d'athlétisme

Parcs, jardins, pieds d'immeubles et bords de voiries

Certaines parties de ripisylves et bords de rivière

Travaux confiés à des entreprises : élagage, expertise des arbres, dépollution des synthétique, grosses interventions sur terrain de football honneur et 5 jours de débroussaillage par les Brigades Nature.

Surfaces enherbées : 15 ha

Massifs fleuris : 160 m²

Massifs vivaces et graminées : 1500 m²

Couvre sols : 1,6 ha

Massifs arbustifs : 7515 m²

Haies : 1532 ml

Hors sol d'annuelles, bisannuelles, vivaces, arbustes : 86 (jardinières, pots, bacs...)

Arbres : 946

Boisements : 3 ha

Surfaces minérales et allées : 4,2 ha

Surfaces synthétique : 1,64 ha

3-Pourquoi la mise en place d'une gestion différenciée?

- ▶ Fin 2012 après le départ d'un agent non remplacé (le responsable du service), avec une réorganisation des services techniques, le service des espaces verts (3 agents) fusionnait avec le service voirie, ce qui permettait d'avoir ponctuellement du renfort. Même avant ce départ le service se trouvait débordé au printemps et à l'automne au moment des plantations (nécessité d'un renfort contractuel la ½ de l'année)
- ▶ Il était vraiment nécessaire de mettre en place une stratégie de gain de temps.
- ▶ Tous les sites et toutes les surfaces étaient traités de la même manière, la solution a été de proposer, faire accepter et mettre en place un mode de gestion différenciée des différents espaces verts.

4-Méthode de mise en place

Décembre 2012

Prendre des photos de chaque site, les numérototer et ensuite recenser les différentes tâches, méthodes d'entretiens et fréquence.



Décembre 2012 : inventaire des espaces, et des méthodes d'entretiens

Plan gestion différenciée l'Arbresle [Mode de compatibilité] - Excel

Zone	Photo	Tont	Epareus	Scarification	Taill	Désherbage mécanique	Désherbage manuel	Désherbage chimique	Semis pelou	Arrosa	Maintenance arrosage	Paillag	Fertilisation	Ramassage feuilles	Propre	Fauchage	flourissement annuel	élagage
1	2	1																
2	2	2																
3	2	5																
4	2	6																
5	2	8																
6	2	9																
7	2	10																
8	2	11																
9	2	12																
10	2	13																
11	2	15																
12	2	19																
13	2	20																
14	2	22																
15	2	23																
16	2	25																
17	2	26																
18	2	28																
19	2	30																
20	2	32																
21	2	33																
22	2	34																
23	2	35																
24	2	36																
25	2	37																
26	2	38																
27	2	40																
28	2	44																
29	2	47																
30	2	49																
31	2	51																
32	2	52																
33	2	53																
34	2	54																
35	2	55																
36	2	56																
37	2	57																
38	2	58																
39	2	59																
40	2	60																
41	2	62																
42	2	65																
43	2	68																
44	2	70																
45	2	72																
46	2	73																
47	2	74																
48	2	76																
49	2	78																

Zone 1 Zone 2 Zone 3 Zone 4

PRÊT MODE FILTRE

Taper ici pour rechercher

3°C Brouillard 09:54 12/11/2021

Classification des espaces

Classe	1	2	3	4
Définition	Zone de prestige ornementale	Zone centrale classique	Zone périphérique semi-naturel	Zone naturelle

Zone 1 : Espaces verts de prestige situé dans un lieu public très fréquenté

Entretien fréquent et très soigné, fleurissement important (plante annuelle), tonte tous les 10 jours, taille horticole, désherbage des surfaces nues, arrosage automatique.

Zone 2 : Espaces verts associent la fonction à la décoration pour accompagner les usagers au travers de leurs différentes activités avec un cadre agréable et fleuri.

Entretien suivi et fleurissement limité (annuelles et vivaces), tonte 1 fois toutes les 2 semaines, taille horticole, désherbage des surfaces nues.

Zone 3 : Espaces verts de conception simple, traités de manière plus écologique, plus naturelle. Embellissement du cadre de vie à tous les usagers mais avec une tendance visuelle qui rappelle la campagne.

Entretien réduit et fleurissement très limité (vivaces), tonte 1 fois par mois, taille recépage, désherbage des surfaces nues ponctuellement.

Zone 4 : Espaces verts à caractère rustique et champêtre. La composition laisse délibérément une large place à l'expression spontanée de la nature. Il s'agit de la contrôler.

Entretien réduit, fauchage une à deux fois par an, uniquement nettoyage.

Le recensement et la classification des espaces verts nous a permis d'obtenir une meilleure optimisation du temps de travail, de voir dans quelle direction travailler (massifs ou méthode de travail inadaptés à la zone) mais aussi de pouvoir mettre en place un calendrier et des objectifs à atteindre.



5-Les points importants

Il nous fallait rapidement un support un minimum explicite (sans rentrer dans les détails) à faire valider aux élus afin de prendre des mesures pour le printemps.



- Validation des élus.
- Faire comprendre et convaincre certains agents de changer de méthodes d'entretiens. (« on a toujours fait comme ça »)
- Faire accepter les changements par la population avec beaucoup de communication : L'Arbresle info, semaine de l'environnement, affichages sur sites.



6-Un nouveau plan de gestion différenciée

- ▶ Au fil des années, les modes d'entretiens et les zones ont changés: adaptations et expérience. En outre, les effectifs, missions et budgets du service avaient évolué alors que l'ancien plan de gestion différencié était resté sur une formalisation succincte.
- ▶ Le besoin d'un outil pour gérer le patrimoine arboré nous a amenés à collaborer avec le service SIG de la CCPA. Cette coopération a permis de tester, pour la CCPA, la réalisation d'un outil de gestion de leurs espaces verts.
- ▶ C'était également le moment de remettre à plat notre gestion différenciée et de proposer un outil adaptatif pour la commune de L'Arbresle, la CCPA et les autres communes de l'intercommunalité qui auraient pu être intéressées.

A photograph of a historic stone building with a tower, viewed from a distance with a field of colorful flowers in the foreground. The building is made of light-colored stone and has a red-tiled roof. A prominent tower with arched windows is visible in the center. The foreground is filled with a dense field of pink, red, and yellow flowers. The sky is blue with some clouds.

Guide de la gestion
différenciée des espaces
verts de la commune de
L'Arbresle

Sommaire

Les Codes Qualité	p.03
« Code Qualité 1 » Aspect impeccable.....	p.04
« Code Qualité 2 » Aspect soigné.....	p.05
« Code Qualité 3 » Aspect classique.....	p.06
« Code Qualité 4 » Aspect rustique.....	p.07
« Code Qualité 5 » Aspect naturel.....	p.08
Préconisations de travaux par type de surface et par Code Qualité.....	p.09
Surfaces enherbées.....	p.10 et p.11
Massifs fleuris et couvre sols.....	p.12 et p.13
Massifs arbustifs.....	p.14
Hors sol d'annuelles, bisannuelles, vivaces, arbustes.....	p.15
Rosiers.....	p.16
Haies.....	p.17
Plantes grimpantes.....	p.18
Arbres fruitiers.....	p.19
Arbres isolés.....	p.20
Arbres d'alignements.....	p.21
Boisements.....	p.22
Zones humides.....	p.23
Surfaces minérales et allées.....	p.24
Surfaces synthétique.....	p.25



Les Codes Qualité

Les Codes Qualité sont des outils de mise en application de la Gestion différenciée.

Ils correspondent à un résultat visuel, à un aspect esthétique attendu.

Afin d'intégrer les évolutions des pratiques de gestion et se positionner dans une démarche de Développement Durable, chaque Code Qualité est accompagné de préconisations générales concernant :

- La palette végétale attendue (avec notion de tolérance à la végétation spontanée),
- La limitation de l'usage des produits phytosanitaires
- La fertilisation des sols
- Les régimes d'arrosage.

Cinq Codes Qualité ont été retenus :

- Code Qualité 1 : aspect impeccable
- Code Qualité 2 : Aspect soigné
- Code Qualité 3 : Aspect classique
- Code Qualité 4 : Aspect rustique
- Code Qualité 5 : Aspect nature



Code Qualité 1: aspect impeccable

Jardins structurés ou espaces sportifs dont la palette végétale et le caractère soigné nécessitent un accompagnement horticole permanent de la part des gestionnaires. Ces vitrines d'un savoir-faire horticole ou paysager, font l'objet d'un entretien intensif. Les collections végétales des parcs sont concernées par ce choix d'aspect impeccable.

-Palette végétale :

Typiquement horticole, les plantes se développant spontanément ne sont pas autorisées.

-Fertilisation :

Autant que nécessaire, mais adaptée en fonction de l'état des sols et de la végétation.

-Arrosage :

Aussi souvent que nécessaire, mais optimisé.

-Produits phytosanitaires :

Usage possible si la législation l'autorise mais de manière ciblée et contrôlée, et en privilégiant des produits naturels.



Code Qualité 2: aspect soigné

Ces jardins, participant au cadre de vie quotidien en zone urbaine, associent la fonction d'usage à la fonction esthétique. Le jardinier y assure la maintenance nécessaire à la propreté et à la fonctionnalité des lieux tout en apportant un aspect soigné.

-Palette végétale :

Majoritairement horticole, pouvant accepter une végétation spontanée maîtrisée.

-Fertilisation :

Possible, en fonction de l'état des sols et de la végétation.

-Produit phytosanitaires :

Usage limité, si la législation l'autorise, uniquement en mesure de préservation, et en privilégiant le recours à des produits naturels.

-Arrosage :

Aussi souvent que nécessaire, mais optimisé.



Code Qualité 3: aspect classique

Espaces verts, participant au cadre de vie quotidien en zone urbaine, associent la fonction d'usage à la fonction esthétique. Le jardinier y assure la maintenance nécessaire à la propreté et à la fonctionnalité des lieux.

-Palette végétale :

Majoritairement horticole, pouvant accepter une végétation spontanée maîtrisée.

-Fertilisation :

Possible, en fonction de l'état des sols et de la végétation.

-Produit phytosanitaires :

Usage interdit

-Arrosage :

Ponctuel/occasionnel, selon les besoins des cultures.



Code Qualité 4: aspect rustique

Espaces verts de conception simple, traités de manière plus écologique, plus naturelle. Embellissement du cadre de vie à tous les usagers mais avec une tendance visuelle qui rappelle la campagne. Entretien réduit et fleurissement très limité.

-Palette végétale :

La végétation spontanée est favorisée mais contrôlée dans son développement. Certaines espèces horticoles peuvent y trouver leur place, si elles enrichissent l'aspect esthétique des lieux.

-Produit phytosanitaires :

Usage interdit

-Fertilisation :

Possible, en favorisant le retour au sol de la matière organique sous forme de composts, paillages ou amendements divers.

-Arrosage :

De sauvegarde et à l'implantation uniquement.



Code Qualité 5: aspect naturel

Espaces verts naturels, la végétation spontanée y a toute sa place. Ils font l'objet d'un entretien sommaire ayant pour but de les maintenir propres.

-Palette végétale :

Exclusivement composée de plantes locales.

L'apparition de végétation spontanée est fortement favorisée. Seules les plantes invasives doivent être maîtrisées.

Produits phytosanitaire :

Usage interdit.

Fertilisation :

Aucune.

Arrosage :

Aucun.





Préconisation de travaux par type de surface et par Code Qualité

Surfaces enherbées
Massifs fleuris et couvre sols
Massifs arbustifs
Hors sol d'annuelles, bisannuelles, vivaces, arbustes
Rosiers
Haies
Plantes grimpantes
Arbres fruitiers
Arbres isolés et arbres d'alignements
Boisements
Zones humides
Surfaces minérales et allées
Surfaces synthétiques

Surfaces enherbées

Pelouse de prestige Code Qualité 1

Gazon ras composé exclusivement de graminées
Aspect impeccable
Couleur verte, uniforme toute l'année
Bordures nettes
Absence totale de feuilles mortes et autres déchets végétaux

-Tonte rotative, hélicoïdale ou mulching (hauteur de coupe 3 à 4 cm)
25 à 30 fois/an (1 fois/semaine) Avril à Novembre

-Découpe des bordures
2 fois/an Printemps et automne

-Désherbage manuel ou sélectif gazon autorisé si forte proportion de dicotylédones
1 fois/an Automne

-Fertilisation
2 à 5 fois/an suivant les résultats d'une étude de sol
Printemps à fin d'automne

-Défeutrage (traitement anti-mousse par scarification ou sulfate de fer)
1 fois/an Printemps

-Arrosage
Aussi souvent que nécessaire

-Ramassage des feuilles
5 à 8 fois/an Automne

-Semis de regarnissage, sablage, placage, vertidrain, carottage, aération, roulage
Si nécessaire seulement

Pelouse soignée Code Qualité 2

Gazon de graminées en équilibre avec une flore herbacée rase (pâquerette, achillée, trèfle)
Aspect soigné
Supporte le piétinement

-Tonte rotative ou mulching (hauteur de coupe inférieure à 8 cm)
15 à 20 fois/an (toutes les 2 à 3 semaines) Avril à Novembre

-Découpe des bordures
1 fois/an Printemps

-Fertilisation
1 à 2 fois/an

-Ramassage des feuilles
3 à 5 fois/an Automne

-Désherbage manuel, ou sélectif gazon autorisé si forte proportion de dicotylédones
Si besoin

-Arrosage
Aussi souvent que nécessaire

-Semis de regarnissage
Si nécessaire seulement

Pelouse ordinaire Code Qualité 3

Gazon de graminée en équilibre avec une flore herbacée rase (pâquerette, achillée, trèfle).
Aspect standard
Supporte le piétinement

-Tonte rotative ou mulching (hauteur de coupe inférieure à 8 cm)
10 à 15 fois/an (2 fois/4 semaines) Avril à novembre

-Découpe des bordures
1 fois/an Printemps

-Ramassage des feuilles
3 à 5 fois/an Automne

-Arrosage
Occasionnel

-Semis de regarnissage
Si nécessaire seulement

Surfaces enherbées

Pelouse rustique Code Qualité 4

Gazon grossier de graminée en équilibre avec une flore herbacée rase (pâquerette, achillée, trèfle) en mélange avec les dicotylédones.
Première tonte tardive dans la saison.
Aspect rustique.

-Tonte rotative (hauteur de coupe inférieure à 8 cm)
5 à 8 fois/an **Avril à novembre**

-Ramassage des feuilles
Occasionnel **Automne**

-Semis de regarnissage
Si nécessaire seulement

Prairie naturelle Code Qualité 5

Formation herbacée d'origine naturelle.
(Pas d'ensemencement)

-Fauche tardive avec exportation
1 fois/an Automne

-Fauçage printanier éventuel selon l'aspect souhaité
1 fois/an Printemps

-Tonte et maintien éventuel de cheminements
Eventuel selon l'aspect souhaité

-Limitation des plantes invasives (arrachage, fauchage)
3 fois/an Printemps à l'automne

Friche Code Qualité 5

Zone non cultivée où la dynamique naturelle reprend ses droits.

-Broyage sélectif éventuel tous les 2 ans.

Surfaces minérales et allées (surfaces sablées et stabilisées)

Allée de prestige Code Qualité 1

Allée très fréquentée
Limites nettes et soignées
Pas de plantes indésirables

-Désherbage
Autant que nécessaire

-Ratissage/hersage
Suivant la fréquentation

-Compactage et roulage

-Ramassage des feuilles mortes
Autant que nécessaire Automne

-Réparation mineures de surface

Allée soignée Code Qualité 2

Allée fréquentée
Limites nettes et soignées
Plantes indésirables momentanément tolérées

-Désherbage
5 à 8 fois/an

-Ratissage/hersage
Suivant la fréquentation

-Compactage et roulage

-Ramassage des feuilles mortes
Autant que nécessaire Automne

-Réparation mineures de surface

Allée ordinaire Code Qualité 3

Allée de fréquentation moyenne
Un enherbement momentané est toléré

-Désherbage
2 fois/an Printemps et Automne

-Roulage

-Ramassage des feuilles mortes
Autant que nécessaire Automne

-Réparation mineur de surface

Allée rustique Code Qualité 4

Végétation homogène et contrôlée par la tonte
Les plantes érigées ne sont pas acceptées

-Tonte régulière du cheminement
4 à 10 fois

-Ramassage des feuilles mortes
Autant que nécessaire Automne

Sentier Code Qualité 5

Cheminement sur lequel la nature reprend ses droits

-Dégagement du cheminement si fermeture par la végétation
1 fois/an Printemps

Gestion des espaces verts



Linéaire espace vert

- Haie
■ Ambroisie
■ Autre

Surface espace vert

-  Surface enherbée
-  Massif fleuri et couvre sol
-  Massif arbustif
-  Rosiers
-  Plantes grimpantes
-  Boissements
-  Zones humides
-  Surfaces minérales et allées
-  Surfaces synthétiques
-  Bassin
-  Autre
-  Non renseigné
-  Non renseigné

Secteurs espaces verts



Limites communales

Communes



Arbres	Hors sol	Linéaire espace vert	Surface espace vert	Secteurs espaces verts	Intervention linéaire	Contrôle arbre	Historique arbre	Dégât arbre	Intervention hors-sol	Incident arbre	Intervention-soin arbre	Plantation arbre	Intervention surface
--------	----------	----------------------	----------------------------	------------------------	-----------------------	----------------	------------------	-------------	-----------------------	----------------	-------------------------	------------------	----------------------

Options ▼ Filtrer selon l'étendue de la carte 📍 Zoom ☒ Vider la sélection ↻ Actualiser

libelle	Type d'arrosage	Commune	Service gestionnaire	Code qualité	Nom GNSS	Date relevé GNSS	Surface SIG	Type de surface	Secteur	Talus	Revêtement au pied	Compétence	Numéro surfacique	Fichier	Statut
---------	-----------------	---------	----------------------	--------------	----------	------------------	-------------	-----------------	---------	-------	--------------------	------------	-------------------	---------	--------

910 entités 0 sélectionné





(1 de 3)

Surface espace vert:

libelle	
Type d'arrosage	Auto
Commune	L'Arbresle
Service gestionnaire	L'Arbresle
Code qualité	Qualité 1
Surface SIG	9,61
Type de surface	Massif fleuri et couvre sol
Secteur	PARC DU SOUVENIR
Talus	Non
Revêtement au	

[Zoom sur](#)

7-Les dates clé

- ▶ Début 2013 : Mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts
- ▶ Début 2013 : Aires de jeux et parcs sans produit phytosanitaire, réduction des produits phytosanitaires sur les voiries et massifs
- ▶ Septembre 2013 : Engagement dans la charte régionale d'entretien des espaces publics : « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »
- ▶ Mai 2014 : Evaluation pour la charte zéro pesticide (Niveau 1)
- ▶ Mars 2015 : Label une fleur « villes et villages fleuris »
- ▶ Juillet 2015 : Evaluation pour la charte zéro pesticide (Niveau 2)
- ▶ Début 2019 : Arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires au stade et au cimetière
- ▶ Printemps 2020 : Mise en place d'une nouvelle gestion différenciée des espaces verts
- ▶ Février 2021 : Labélisation « commune sans pesticide »